



# PRIME GRAND ÂGE

## FO signera l'avenant n°2021-02 du 09 juin 2021, relatif à l'attribution d'une prime Grand Âge.

En 2020, la FEHAP a refusé de prendre en compte notre revendication portant sur le cumul de la prime d'Assistant de Soins en Gériatrie avec la prime grand âge. Nous n'avons donc pas signé l'avenant.

Lors de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la CCNT51 du 9 juin 2021, la FEHAP a proposé un projet d'avenant notifiant le versement d'une prime Grand Âge de 118 euros bruts pour un temps plein, aux aides-soignants, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux, spécialité "accompagnement de la vie en structure collective", auxiliaires de puériculture exerçant dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les SSIAD.

Cette prime est cumulable avec la prime Assistant de Soins en Gériatrie (ASG) dès lors que les conditions pour bénéficier de cette dernière sont réunies.

L'entrée en vigueur du texte est prévue au 1er octobre 2021.

**Pour FORCE OUVRIÈRE, notre refus de signer en 2020 un avenant qui ne permettait pas de cumuler la prime grand âge et la prime ASG a permis d'améliorer le texte.**

Encore une fois, nous regrettons qu'il ne s'agisse que d'une revalorisation catégorielle.

Cependant, pour FO, il n'est pas acceptable de priver les salariés concernés par cette prime. Le texte proposé est une transposition des mesures appliquées dans la fonction publique hospitalière avec en plus l'intégration des AMP/AES et élargi aux SSIAD.

Raison pour laquelle, FORCE OUVRIÈRE a pris ses responsabilités et décidé de signer cet avenant.

Comme pour le Ségur de la santé, cette mesure salariale est une avancée non négligeable pour tous les personnels concernés mais elle ne doit, en aucun cas, faire taire nos revendications.

**FO exige le recrutement massif en CDI de salariés dans le respect des qualifications et diplômes nationaux et particulièrement dans les EHPAD.**

**FO continue à exiger la revalorisation de toutes les carrières des soignants, socio-éducatifs, administratifs, logistiques sur la base d'un traitement égalitaire avec nos collègues de la Fonction Publique Hospitalière.**

à Paris, le 14 Juin 2021